

**Projet d'aménagement
d'un lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station**



**Mémoire de la Municipalité de Saint-Bruno
présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Le 22 mai 2013
Résolution no : 154.05.13
Assemblée régulière du Conseil 21 mai 2013.**

Introduction

La Municipalité de Saint-Bruno fait partie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et compte plus de 2500 habitants. Située au cœur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la municipalité est traversée par un axe routier majeur, la Route 170. L'agriculture est la principale activité économique de la municipalité. À cet égard, Nutrinor, une des plus importantes coopératives agricoles au Québec, y a établi son siège social.

Au cours des dernières années, Saint-Bruno a connu une des plus fortes croissances démographiques de la région. En effet, le développement résidentiel est en plein essor, avec plus de 200 nouvelles résidences ayant été construites depuis 2006. Au plan social, la vitalité de sa communauté se traduit notamment par la place prédominante qu'occupent les sports et loisirs chez ses citoyens ainsi que par le fort taux de fréquentation des écoles et des garderies. En novembre 2009, Saint-Bruno fut d'ailleurs l'une des trois premières municipalités en Amérique du Nord à recevoir la reconnaissance de l'Unicef en tant que « Municipalité amie des enfants ».

Dans le cadre de la consultation menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station, en tant que municipalité voisine, il nous fait plaisir d'exposer le point de vue de la municipalité de Saint-Bruno quant à ce projet. Notons au passage que la route d'accès au site projeté est planifiée sur le territoire de Saint-Bruno, à partir de la Route 170, soit à la limite sud-est de la municipalité.

Le besoin et le principe d'équité

Le bien-être des citoyens de Saint-Bruno étant au cœur des préoccupations des élus, il est entendu que le projet de site d'enfouissement représente un enjeu de première importance, notamment, en considérant qu'il est nécessaire de traiter, valoriser, éliminer ou enfouir les matières résiduelles produites par la population.

Dans ce sens, la création de la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean découle d'une volonté des trois MRC du Lac-Saint-Jean de se doter d'infrastructures collectives afin d'assurer une gestion optimale des matières résiduelles produites sur leur territoire. Faisant partie de cette Régie, la municipalité de Saint-Bruno, est convaincue du besoin de se doter d'un tel équipement, et ce, en considérant l'ensemble des paramètres environnementaux et économiques.

Plusieurs municipalités du Lac-Saint-Jean accueillent des infrastructures de la RMR sur leur territoire, notamment à Roberval, où l'on retrouve un centre de tri, un centre de transfert de déchets, en plus d'un écocentre. Les citoyens de Saint-Bruno bénéficient, tout comme leurs concitoyens d'ailleurs au Lac-Saint-Jean, de ces installations. À notre point de vue, le principe d'équité commande que chaque membre participe à la bonne marche des activités de gestion des déchets et, à cet égard, la municipalité de Saint-Bruno et ses voisins doivent également y contribuer en accueillant un lieu d'enfouissement technique. D'ailleurs, il convient de souligner la contribution de toutes les municipalités qui ont accueilli ou qui accueillent toujours sur leur territoire un équipement destiné à la gestion des matières résiduelles.

L'activité économique et la qualité de vie

Le projet de site d'enfouissement technique est situé à environ 7 kilomètres du village de Saint-Bruno, sur des lots forestiers intra-municipaux, soit relativement éloigné des agglomérations de résidants. Bien que la construction du site d'enfouissement ne soit projeté que sur le territoire d'Hébertville-Station, la route d'accès sera construite dans le prolongement d'une ancienne route de Rang de Saint-Bruno ce qui améliorera considérablement l'accès à cette partie de territoire forestier et aux différents lots privés des citoyens.

L'agriculture représentant la principale activité économique de la municipalité de Saint-Bruno, nous nous assurons que nos terres agricoles soient protégées dans leur intégralité dans une perspective de mise en valeur. Or, la localisation du lieu d'enfouissement projeté ne pose aucun problème sur la protection des activités agricoles. En effet, les lots voisins de ce site ne sont utilisés qu'à des fins forestières, notamment par des particuliers qui y coupent du bois de chauffage. La réalisation du projet ne soustrait aucune terre agricole des parterres productifs.

Quant à la route à construire pour relier le site d'enfouissement à la Route 170. La Municipalité a déjà adopté une résolution d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à « accorder l'autorisation adressée par la RMR pour le prolongement de la route du 9^{ième} Rang jusqu'à la limite de la zone non agricole¹ ».

¹ Résolution No 10.01.13, Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal tenue le 21 janvier 2013, Municipalité de Saint-Bruno.

Conclusion

La Municipalité de Saint-Bruno a la responsabilité de veiller au bien-être des citoyens, tant en ce qui a trait à la santé publique qu'au développement économique et social de la collectivité. De même, faisant partie des 36 municipalités desservies par la RMR du Lac-Saint-Jean, la Municipalité a le devoir de contribuer à la réalisation de la mission qui lui a été conférée par ses membres. Dans ce contexte, Saint-Bruno estime que l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station tient compte de cette double responsabilité et, que la Municipalité pourra tirer profit de ce projet en l'utilisant comme soutien au développement de son territoire.